



TRACT AUX RETRAITÉS

Montreuil, le 19 octobre 2023

REVALORISATION DES PENSIONS

L'UNION FÉDÉRALE RETRAITÉS CGT CHEMINOTS À L'OFFENSIVE !

L'UFR-CGT cheminots continue le combat et appelle les retraités à amplifier les luttes pour une véritable revalorisation des pensions et stopper les attaques sur les droits sociaux !

L'évolution du montant des pensions était à l'ordre du jour du CA de la CPRP SNCF du 12 octobre 2023, dans un contexte d'inflation et d'explosion des prix que nous n'avions pas connu depuis plusieurs décennies. Les retraités, comme l'ensemble de nos concitoyens, subissent de plein fouet cette situation de perte de pouvoir d'achat accentuée par plusieurs années de désindexation et de baisse de la pension.

Depuis 2022, la hausse des profits est responsable de 45 % de l'inflation. Les 55 % restants proviennent des coûts de l'énergie et des matières premières. Les prix des produits alimentaires explosent, tout comme ceux de l'électricité et des carburants. Près de la moitié des personnes gagnant autour du Smic sautent un repas par jour et, parmi eux, de nombreux retraités.

Les retraités cheminots n'y échappent pas, ce phénomène est aggravé par la mise en œuvre des réformes SNCF, combattues avec force par les cheminots actifs et retraités avec la CGT, réduisant les droits des retraités, accentué par la signature d'accords de régression sociale, à l'image de l'accord « classifications-rémunérations » intégrant aussi les Facilités de Circulation. À ce sujet, la CGT se félicite que les multiples actions qu'elle a impulsées avec les retraités, aient permis que les ayants droit de retraités en difficulté numérique puissent obtenir une carte papier valable pour 3 ans, qui sera éditée pour ceux qui en feront la demande, mettant un coup d'arrêt à la dématérialisation imposée !

Nous avons rappelé à la direction de la CPR qu'elle serait bien inspirée d'en prendre exemple concernant les près de 42 000 retraités de droit direct qui n'ont pas de compte ouvert à la CPR.

Les mobilisations massives des retraités, impulsées par la CGT, souvent dans une unité très large, ont obligé le gouvernement à revaloriser les pensions, 4 % au 1^{er} juillet 2022.

Depuis 2017, le président des riches, après avoir fait les poches des retraités (désindexation des pensions, CSG ...) représentant 62 milliards d'euros au début 2023, continue sa politique de régression sociale.

Les retraités ont contribué toute leur vie à la création de richesses. Ils contribuent au financement de la Sécurité sociale et des services publics, et sont aujourd'hui un rouage essentiel dans la vie associative, sociale, culturelle et sportive du pays.



En refusant de revaloriser le Smic et les salaires, préférant des mesures exonérées de cotisations sociales, le gouvernement, aidé en cela par la droite et l'extrême droite, répond aux intérêts du patronat et fragilise à nouveau le financement de notre système de protection sociale et l'avenir de la Sécurité sociale, fondement de notre socle social. Depuis 1993, le montant des exonérations de cotisations sociales a augmenté pour atteindre près de 660 milliards d'euros. Par la lutte, il faut stopper ce hold-up !

Les retraités exigent une véritable augmentation des pensions comme des salaires, source de tout le financement de la Sécurité sociale. Ils demandent une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales et, pour les retraités cheminots, l'extension du régime spécial de prévoyance et de retraite à l'ensemble des cheminots actifs et retraités de la branche ferroviaire.

Les moyens existent pour satisfaire ces revendications ! C'est ce que portait une délibération à ce CA de la CPR qui a été votée à l'unanimité.

Les retraités, dans leur diversité, disent ça suffit et se mobilisent pour exiger :

- L'augmentation immédiate des pensions et des régimes complémentaires de 10 % (revendication portée par 9 organisations de retraités appuyée par une carte pétition signée massivement) ;
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat relatives au gel, à la désindexation des pensions sur les prix ;
- Le retour au principe d'indexation des pensions sur le salaire moyen pour le régime général et une péréquation élargie au salaire imposable pour le régime spécial des cheminots ;
- La revalorisation des pensions au 1^{er} janvier de l'année considérée ;
- Le rétablissement du paiement trimestriel « à échoir » des pensions dans les mêmes conditions qu'avant sa suppression ;
- Le relèvement du minimum de pension SNCF pour l'aligner sur le Smic brut revendiqué par la CGT, soit actuellement 2 000€ ;
- Le relèvement du taux de la pension de réversion à 75 % de la pension directe (avec un seuil minimum équivalent à 80 % de la pension minimum) sans conditions d'âge, de sexe, de ressources, de cumul et quelle que soit la nature juridique de la vie ;
- L'abrogation de la CSG (elle doit être remplacée par les cotisations), la CRDS, la CASA et la fiscalisation des majorations enfants ;
- La suppression des exonérations de cotisations sociales dites « patronales » (salaire socialisé)... ;
- L'arrêt du processus de mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les cheminots du cadre permanent. Outre le recul que cela va faire peser aux cheminots actifs en matière d'accès aux soins et de coûts financiers lors d'interventions par des spécialistes, nous affirmons qu'à couverture inchangée, la cotisation mutualiste des retraités augmenterait de plus de 20 % dès la première année, avec une progression accélérée ensuite. Ce serait une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les retraités et une remise en cause de l'accès aux soins pour beaucoup.

Le mardi 24 octobre 2023, nous appelons tout.e-s les cheminot.e-s à participer massivement aux rassemblements et manifestations sur tout le territoire à l'initiative de 9 organisations de retraités pour une revalorisation immédiate des pensions de 10 % avec remise des cartes pétitions.

